



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

La Secrétaire d'Etat

Paris, le **13 MARS 2018**

N° ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC

1918 006688

*Mesdames et messieurs
les préfets et hauts-commissaires*

OBJET : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

REFERENCE : Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 (J.O du 7 décembre 2012).

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars de chaque année, "Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc".

Dans ce cadre, une cérémonie, que je présiderai, sera organisée à Paris (quai Branly).

Il vous appartient d'organiser une cérémonie analogue au chef-lieu de votre département, ou au monument AFN départemental, le cas échéant, et d'y inviter l'ensemble des anciens combattants.

Au cours de cette cérémonie, lecture sera faite du message ci-joint que j'adresse au monde combattant et que je vous demande de bien vouloir relayer vers les maires de votre département.

Comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments publics devront être pavoisés.

Geneviève DARRIEUSSECQ

Message de Geneviève Darrieussecq
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
19 mars 2018

En cette journée nationale, la France rend un hommage solennel à toutes les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Le cessez-feu du 19 mars 1962, issu des Accords d'Evian, annonçait la fin prochaine d'une guerre alors sans nom. Sur les deux rives de la Méditerranée, entre soulagement et blessures, il engendra des sentiments puissants et divers. Pour tous, il y eut un avant et un après. Aux victimes d'avant le 19 mars s'ajoutèrent, les mois suivants, les milliers de drames d'une transition violente.

Aujourd'hui, dans un même hommage, la France pense à toutes les douleurs et à toutes les souffrances, à toutes les familles déchirées et endeuillées, à celles et ceux qui ont enduré la guerre dans leur chair et dans leur esprit.

Aujourd'hui, sans distinction, la Nation adresse sa reconnaissance et sa solidarité.

Aujourd'hui, la France honore toutes les mémoires.

Celle des soldats morts pour la France ou blessés, celle des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord.

Celle des civils de France ou d'Algérie qui eurent à subir l'angoisse, les violences et les attentats.

Celle des Français d'Algérie pour qui cette date signifiait la fin douloureuse d'une histoire parfois multigénérationnelle et qui durent commencer une vie nouvelle.

Celle des membres des forces supplétives, des harkis, qui avaient fait le choix de la fidélité à la France. Les semaines qui suivirent furent celles des repréailles et de l'exil dans une métropole qui, entre incompréhension et ignorance, manqua à son devoir d'accueil.

Celle des disparus civils et militaires.

Ces années de guerre ont durablement marqué notre société. Soixante ans après 1958, nous nous souvenons qu'elles ont eu pour conséquence la transformation durable de notre République.

Ces déchirures sont désormais une part de notre histoire nationale mais leur souvenir est encore vif dans notre mémoire collective. Porter un regard lucide et objectif sur ces années doit permettre à la communauté nationale de cheminer vers une mémoire apaisée.

Témoigner, expliquer et partager, sont un impératif afin que, des deux côtés de la Méditerranée, les jeunes générations, préparent l'avenir ensemble.